

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3028

9 décembre 2011

SOMMAIRE

Acmar Financial Luxembourg S.A.	145298	BNP Paribas Short Term Fund	145322
Action Health S.A.	145298	Boucherie-Charcuterie Fach	145343
Active Relocation Luxembourg S.à r.l. ..	145307	Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GE-	
Acuazahara (Luxembourg) S.A.	145307	RARD & Cie	145308
Aerodynamics S.A.	145307	Brand Management & Promotion S.A. ..	145343
Afrilux S.A.	145307	Braudarson Holding S.A.	145344
Amplio Filtration Group S.A.	145322	Braycott Investments S.à r.l.	145308
Babiola S.à r.l.	145311	BR Investments I (Luxembourg) S.à r.l. ..	145343
Bactriane S.à r.l.	145312	British Vita (Lux IV) S.à r.l.	145309
Baltiman S.A.	145312	Brussels Airport Investments S.à r.l.	145309
Bâteau de Fruits de Mer SA	145312	Compton S.à r.l.	145298
BC Gong S.à r.l.	145312	ConvaTec Healthcare A S.à r.l.	145344
BC Gong S.à r.l.	145311	Crystal Bronze S.à r.l.	145312
BC Kane S.à r.l.	145315	Crystal Bronze S.à r.l.	145311
BC Kane S.à r.l.	145313	Crystal Ivory S.à r.l.	145316
BC Suzu S.à r.l.	145315	Crystal Ivory S.à r.l.	145316
BC Suzu S.à r.l.	145316	Crystal Purple S.à r.l.	145315
BC Tingsha S.à r.l.	145316	Crystal Purple S.à r.l.	145313
BC Tingsha S.à r.l.	145316	Crystal Sapphire S.à r.l.	145315
BD Investment S.A.	145317	Crystal Sapphire S.à r.l.	145316
Belt Finance S.à r.l.	145320	Decogest S.A.	145309
Belt Finance S.à r.l.	145321	Fondamentalis A.s.b.l.	145313
Belt Finance S.à r.l.	145321	Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.	
Bestemar Sàrl	145321	145317
Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A. ..	145321	Lesalg S.à r.l.	145343
Biospeedhome-Lux Sàrl	145321	Skype Communications	145344
Blue Bird Immo S.A.	145322	SV Capital S.A.	145307

Acmar Financial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.204.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 2 novembre 2011, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012:

Jorge Pérez Lozano, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Polyxeni Kotoula, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, également en tant que président du conseil d'administration

Claude Robert, avec adresse au 324, route de Suisse, CH-1298 Celigny, Suisse

Il a également été décidé de renouveler le mandat de INTERAUDIT S.à r.l., avec siège social au 119, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011150359/23.

(110175388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les membres du Conseil d'administration prennent note que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, est la suivante: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

ACTION HEALTH S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011150360/17.

(110174963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Compton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.310.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of October.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Askerton, a foundation (stichting) governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands and registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 53795679, here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Compton S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 In general, the Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

4.2 In particular, the Company shall conduct the following:

- (i) the entering into one or several loan agreements with Nomura International plc (NIP);
- (ii) the subscription of one or several profit participating certificates (PPC) issued by Aspelt S.a r.l.;
- (iii) the issuance of one or several promissory notes to Aspelt S.à r.l.;
- (iv) the entering into one or several sale and repurchase agreements over all or part of the PPCs with Beaufort (Luxembourg) S.à r.l.;
- (v) the entering into one or several gold forward agreements with Aspelt S.à r.l.;
- (vi) the entering into one or several USD:EUR spot transactions with Aspelt S.à r.l.;
- (vii) the entering into a share pledge agreement with The Standard Bank of South Africa Limited over the shares in Aspelt S.à r.l.;
- (viii) the acknowledgement and acceptance of a call option granted by Stichting Askerton in favour of NIP over the shares in the Company;
- (ix) the entering into a share pledge agreement granted over the shares in the Company;
- (x) the entering into one or several domiciliation and administrative services agreement(s); and
- (xi) the performance of any acts incidental or ancillary to the foregoing.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at thirty thousand US dollars (USD 30,000.-), represented by thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 Each share gives right to one vote.

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium, if applicable).

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of one or more managers, all of which shall be resident in Luxembourg, it being understood that "resident in Luxembourg" shall mean, in the case of an individual, a person who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and who has his permanent home available to him, has his centre of personal and economic relations, and his habitual abode solely in Luxembourg, and in the case of a company, a company who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes, is incorporated in Luxembourg and has its effective place of management in Luxembourg.

10.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

10.3 The managers are appointed with or without limitation of their period of office, and the managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.4 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons, provided that the residency rules stated in Article 10.1 are respected at all times.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 In case there is more than one manager, the managers will elect amongst themselves a manager, who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint as chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting. The notice period may be waived, provided all managers are attending the meeting of the board of managers or, if not attending, confirm their agreement for the meeting of the board of managers to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Any meeting of the board of managers must be held in Luxembourg and no business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the managers is in attendance (whether physically present or as set out in Article 11.6).

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, always provided that the manager who dials in or connects into the meeting by such means of communication is physically present in Luxembourg throughout the entire meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a meeting of the board of managers, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the meeting of the board of managers. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given meeting of the board of managers.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Notwithstanding Article 11.1, each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

12.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers, who will be called Daily Director(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of April of one year to the thirty-first day of March of the following year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first day of March, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

20.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of March 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The thirty thousand (30,000) ordinary shares have been subscribed by Stichting Askerton, prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-), so that the amount of thirty thousand US dollars (USD 30,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Israel Domingo BASILIO, born on 9 May 1981 in Camiling, Tarlac, the Philippines, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - Erik van OS, born on 20 February 1973 in Maastricht, the Netherlands, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
 - Florence Marianne RAO, born on 2 October 1975 in Troyes, France, residing professionally at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 21,741 (exchange rate (median price) on 21 October 2011: EUR 1 = USD 0.7247).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this extraordinary general meeting, have been estimated at about one thousand and twenty Euros (EUR 1,020.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Stichting Askerton, une fondation (stichting) constituée suivant les lois de Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 53795679 et dont le siège social se trouve au Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam,

représentée par Maître Jan BÖING, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

Titre I - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «Compton S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 D'une façon générale, la Société a pour objet la prise de participations et de titres, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 En particulier, la Société s'occupera de mener les activités suivantes:

- (i) conclusion d'une ou de plusieurs contrats de prêt avec Nomura International plc (NIP);
- (ii) suscription d'un ou plusieurs certificats de participation aux profits (PPC) émis par Aspelt S.à r.l.;
- (iii) émission d'un ou plusieurs billets à ordre à Aspelt S.à r.l.;
- (iv) conclusion d'un ou plusieurs accords de rachat de la totalité ou partie des PPC avec Beaufort (Luxembourg) S.à r.l.;
- (v) conclusion d'un ou plusieurs contrats à terme sur l'or avec Aspelt S.à r.l.;
- (vi) conclusion d'une ou plusieurs USD:EUR opérations au comptant avec Aspelt S.à r.l.;
- (vii) conclusion d'un contrat de gage avec Standard Bank de l'Afrique du Sud Limited sur actions détenues dans Aspelt S.à r.l.;
- (viii) reconnaissance et acceptation d'option d'achat des actions de la Société attribuée par Stichting Askerton à NIP;
- (ix) conclusion de contrat de gage sur actions les actions de la Société;
- (x) conclusion d'un ou plusieurs contrats de domiciliation ou des prestations administratives;
- (xi) exécution de tout autre acte incidentaire ou auxiliaire aux dispositions précitées.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la société est fixé à trente mille dollars américains (USD 30.000,-) divisé en trente mille (30.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une voix.

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, lorsqu'est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de la valeur de leur apport (correspondant au total de leur valeur nominale auquel s'ajoute la prime d'émission).

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les parts sociales ne seront pas rachetables suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Evénements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants, la totalité desquels seront résidents du Luxembourg. Il est entendu que le terme «résident du Luxembourg» signifiera pour les personnes physiques, la personne qui est résident du Luxembourg pour les raisons fiscales, et qui a son domicile fixe, le centre de ses intérêts personnels et économiques et la résidence habituelle au Luxembourg; et pour ce qui concerne les sociétés, une société qui réside au Luxembourg pour les buts fiscaux, y est constituée, et a le lieu de sa direction effective au Luxembourg.

10.2 Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

10.3 Les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée de mandat et les pouvoirs des gérants et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.4 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation, dans la mesure où les règles de résidence énoncées à l'article 10.1 sont constamment appliquées.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Dans le cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants choisissent parmi eux un gérant, qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, seront nommés par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance en question. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, auront un vote décisif.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins 24 heures préalables à l'heure fixée pour la réunion. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou téléfax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.4 Toute réunion du conseil de gérance doit être tenue à Luxembourg et aucune affaire ne pourra être conclue à une réunion du conseil de gérance à moins que la réunion ne soit tenue à Luxembourg.

11.5 Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues, si une majorité des gérants participent (soit présent physiquement soit de la manière indiquée à l'article 11.6)

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. à condition qu'un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication soit présent au Luxembourg pendant toute la réunion.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Nonobstant l'article 11.1, chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Dans le cas où il y aurait un gérant unique, ses décisions sont valablement passées si elles le sont par écrit.

12.4 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue sous forme de résolutions circulaires sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature de l'un des/du Directeur(s) Quotidien(s)), la Société est engagée, dans le cas où il n'y a qu'un gérant, par sa seule signature, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 15. Indemnité de gérance.

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés**Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril d'une année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente et un mars, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de profits et pertes, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de profits et pertes, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au-delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y a lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont

remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intermédiaires (ii) les comptes intermédiaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et (iii) les comptes intermédiaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Liquidation.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un mars 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les trente mille (30.000) parts sociales ont été souscrites par Stichting Askerton, prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de trente mille dollars américains (USD 30.000,-), de sorte que la somme de trente mille dollars américains (USD 30.000) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après l'immatriculation de la Société, l'unique associé susmentionné prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Israel Domingo BASILIO, né le 9 mai 1981 à Camiling, Tarlac, les Philippines, ayant sa résidence professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
 - Erik van OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, les Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et
 - Florence Marianne RAO, né le 2 octobre 1975 à Troyes, France, ayant sa résidence professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
- 2) La Société aura son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Evaluation et frais

Le capital social est estimé à EUR 21.741,- (taux de change (prix médian) au 21 octobre 2011: EUR 1 = USD 0.7247)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille vingt euros (EUR 1.020,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47581. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148613/446.

(110173040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Active Relocation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 144.282.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé de la société Active Relocation Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B144.282, en date du 05 septembre 2011, que:

- Monsieur Henri BARTHEL, retraité, demeurant à L-1947 Luxembourg, 11, rue Joseph Leydenbach, a cédé et transporté sous la garantie de fait et de droit cinquante (50) parts sociales de la société ACTIVE RELOCATION LUXEMBOURG S.à r.l. à Madame Marlène DEVILLET, femme au foyer, demeurant à L-1716 Luxembourg, 6, rue Jos Hansen.

Echternach, le 04 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150361/15.

(110175232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Acuazahara (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 52.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011150362/13.

(110175560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Aerodynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 102.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150363/10.

(110175181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Afrilux S.A., Société Anonyme,

(anc. SV Capital S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.369.

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AFRILUX S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101.369, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 844 du 17 août 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander CLAESSENS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CENT (100) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination de AFRILUX S.A. en SV CAPITAL S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de AFRILUX S.A. en SV CAPITAL S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SV CAPITAL S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43502. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150364/53.

(110175238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GERARD & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150398/9.

(110175319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Braycott Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150399/10.

(110175300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.736,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.581.

Par résolutions signées en date du 24 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Nicholas Burley, avec adresse au 45, Pall Mall, SW1Y 5JG Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 25 mars 2011
- nomination de David Meltham, avec adresse au Willow Garth, Howden Croft Hill, Ellerker, Brough, HU15 2DE East Yorkshire, Royaume-Uni au mandat de gérant de classe A, avec effet 25 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150400/15.

(110175165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Brussels Airport Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.216,25.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 102.818.

En date du 7 octobre 2011, les transferts de parts suivants ont eu lieu:

- l'associé MAp Airports International Limited, avec siège social au 50, Parliament Street, HM 12 Hamilton, Bermudes, a cédé 7.607 parts sociales ordinaires à Tenmoront Corp., avec siège social au 40, King Street, suite 3100, NSH 3Y2 Toronto, Ontario, Canada, qui les acquiert.
- l'associé MAp Airports International Limited, précité, a cédé 5.798 parts sociales ordinaires à 2289717 Ontario Limited, avec siège social au 5650 Yong Street, M2M 4HS Toronto, Ontario, Canada, qui les acquiert.
- l'associé MAp Airports International Limited, précité, a cédé 4.570 parts sociales ordinaires préférentielles à 2289717 Ontario Limited, précité, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150401/18.

(110174989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Decogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.526.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the tenth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company OCEANMIST LIMITED, c/o The Europa Group, Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, here represented by Mr. Hugo FROMENT, company director, residing professionally at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) DECOGEST S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 42526, was incorporated by a deed received by Maître Camille HELLINCKX, then notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 11, 1992, published in the Mémorial C number 142 dated April 2, 1993, whose articles have been amended on May 2, 2001 under private seal by the conversion of the corporate capital into Euro, published in the Mémorial C number 1186 dated December 18, 2001 (the "Company").

2) That the corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without a par value.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the bearer shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze.

Le dix octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société OCEANMIST LIMITED, c/o The Europa Group, Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, représentée par Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme DECOGEST S.A., ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42526, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 142 du 2 avril 1993, dont les statuts ont été modifiés le 2 mai 2001 sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euro, publié au Mémorial C numéro 1186 du 18 décembre 2001 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hugo FROMENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2011. Relation GRE/2011/3596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148645/100.

(110172726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Babiola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.802.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2011 que, Monsieur Andrey Mironov, directeur de société, avec adresse professionnelle à 14 Spyrou Kyprianou avenue, Limnatides Court, office 401, 3070 Limassol, Cyprus, a été nommé gérant pour terminer le mandat de Madame Roksoliana Klaudia Melnyk.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR Le GERANT

Signature

Référence de publication: 2011150402/15.

(110175463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Crystal Bronze S.à r.l.).

Capital social: EUR 511.877,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.706.

Je soussignée Ailbhe Jennings, Gérante de la société BC Gong S.à r.l., déclare sur l'honneur que suite à une décision de la commune de Schuttrange de changer la dénomination de la rue où se trouve notre siège social, mon adresse professionnelle se situe désormais à 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, et ce avec effet au 1^{er} Janvier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2011.

Ailbhe Jennings.

Référence de publication: 2011150408/14.

(110175208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.317.

Suite au décès de Monsieur Jeffrey Steiner en date du 1^{er} Novembre 2008, le nouvel associé unique de la Société est désormais Monsieur Stanley Nelson Bergman, agissant en sa qualité de Trustee de The Shenandoah 2008 Trust, né le 30 Mai 1933 dans le Connecticut, Etats-Unis et domicilié aux Etats-Unis, 157 Church Street, PO Box 426, New Haven, Connecticut 06502-0426.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BACTRIANE Sàrl
Société à Responsabilité Limitée
Société Générale Bank & Trust
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011150403/18.

(110175222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Baltiman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 108.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150404/9.

(110175340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Bâteau de Fruits de Mer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 154.343.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150405/10.

(110175039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Gong S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Bronze S.à r.l.).**

Capital social: EUR 511.877,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.706.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 23 Septembre 2011

En date du 23 Septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Goss de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 23 Septembre 2011;

- de nommer Monsieur Sean Doherty, né le 30 Septembre 1968 à Connecticut, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis et Monsieur Paul Edgerley, né le 12 Décembre 1955 à Ohio, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 23 Septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil des Gérants de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings
- M. David Gross-Loh

- M. Paul Edgerley
- And M. Sean Doherty.
Luxembourg, le 10 Octobre 2011.
Référence de publication: 2011150409/24.

(110175208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Purple S.à r.l.).**

Capital social: EUR 702.766,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 148.704.

Je soussignée Ailbhe Jennings, Gérante de la société Be Kane S.à r.l., déclare sur l'honneur que suite à une décision de la commune de Schuttrange de changer la dénomination de la rue où se trouve notre siège sociale, mon adresse professionnel se situe désormais à 9 A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et ce avec effet au 1^{er} Janvier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Octobre 2011.

Ailbhe Jennings.

Référence de publication: 2011150410/14.

(110174857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Fondamentalis A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9570 Wiltz, 23, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg F 8.893.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. MUKADI Sylvain, Informaticien, domicilié à Wiltz, de nationalité Congolaise
2. KAZIBAZIBA Joseph, Commerçant, domicilié à Bukavu, de nationalité Congolaise, représenté par Mixa BELEYN
3. BELEYN Agnès Fidélie, Aide-Soignante, domiciliée à Wiltz, de nationalité Belge et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de FONDAMENTALIS A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet :

Le renforcement des capacités et l'assistance substantielle aux professionnels de la santé en vue de contribuer à l'amélioration des soins de santé primaires administrés dans tous les coins et recoins de la R.D.C;

La construction et l'équipement des centres de santé dans certains milieux reculés de la République et où l'accessibilité aux soins de santé primaires pose encore problème;

La prise en charge gratuite aux personnes victimes des viols porteuses des IST ou du VIH/SIDA ;

La formation, le recyclage et la mise à niveau des enseignants et autres acteurs importants intervenant dans le domaine de l'Education en R.D.C;

L'aide alimentaire conséquente aux diverses catégories des personnes démunies et dépourvues de tout appui,

Art. 3. L'association a son siège social à Wiltz, 23, rue des Tondeurs. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 6 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe du Président et d'un membre du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Wiltz, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011148721/95.

(110173167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

**BC Kane S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Purple S.à r.l.).**

Capital social: EUR 702.766,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.704.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 23 Septembre 2011

En date du 23 Septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Goss de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 23 Septembre 2011;

- de nommer Monsieur Sean Doherty, né le 30 Septembre 1968 à Connecticut, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis et Monsieur Paul Edgerley, né le 12 Décembre 1955 à Ohio, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 23 Septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil des Gérants de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings

- M. David Gross-Loh

- M. Paul Edgerley

- And M. Sean Doherty.

Luxembourg, le 10 Octobre 2011.

Référence de publication: 2011150411/24.

(110174857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Sapphire S.à r.l.).**

Capital social: EUR 451.297,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

—
Je soussignée Ailbhe Jennings, Gérante de la société BC Suzu S.à r.l., déclare sur l'honneur que suite à une décision de la commune de Schuttrange de changer la dénomination de la rue où se trouve notre siège social, mon adresse professionnelle se situe désormais à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et ce avec effet au 1^{er} janvier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Ailbhe Jennings.

Référence de publication: 2011150412/14.

(110174856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Suzu S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Sapphire S.à r.l.).**

Capital social: EUR 451.297,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.708.

—
*Extrait de la résolution prise par l'associé
unique de la Société en date du 23 septembre 2011*

En date du 23 septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Goss de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2011;

- de nommer Monsieur Sean Doherty, né le 30 septembre 1968 à Connecticut, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis et Monsieur Paul Edgerley, né le 12 décembre 1955 à Ohio, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 23 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil des Gérants de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings
- M. David Gross-Loh
- M. Paul Edgerley
- and M. Sean Doherty.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150413/25.

(110174856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Ivory S.à r.l.).**

Capital social: EUR 694.772,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

—
Je soussignée Ailbhe Jennings, Gérante de la société BC Tingsha S.à r.l., déclare sur l'honneur que suite à une décision de la commune de Schuttrange de changer la dénomination de la rue où se trouve notre siège social, mon adresse professionnel se situe désormais à 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et ce avec effet au 1^{er} Janvier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 11 Octobre 2011.

Ailbhe Jennings.

Référence de publication: 2011150414/14.

(110174855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

**BC Tingsha S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Ivory S.à r.l.).**

Capital social: EUR 694.772,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.707.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 23 Septembre 2011

En date du 23 Septembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Michael Goss de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 23 Septembre 2011;

- de nommer Monsieur Sean Doherty, né le 30 Septembre 1968 à Connecticut, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis et Monsieur Paul Edgerley, né le 12 Décembre 1955 à Ohio, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle: John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, MA 02116 Boston, Etats-Unis, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 23 Septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil des Gérants de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mme Ailbhe Jennings
- M. David Gross-Loh
- M. Paul Edgerley
- And M. Sean Doherty.

Luxembourg, le 10 Octobre 2011.

Référence de publication: 2011150415/24.

(11017485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

BD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.930.

Extrait des résolutions adoptées en date du 28 octobre 2011, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BD INVESTMENT S.A.

- M. Michael HAMM et M. Markus GOTTSTEIN ont démissionné de leurs mandats d'Administrateur de catégorie A de la société avec effet au 20 octobre 2011.

- M. Alex Schindler, né le 24 avril 1973 à Mollis, Suisse, résidant à Seeblickstrasse 17 B, 8038 Zurich, Suisse, a été nommé en tant que nouvel Administrateur de la catégorie A de la société BD INVESTMENT S.A. avec effet au 20 octobre 2011. Son mandat se terminera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

- Le mandat de M. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur de catégorie B a été renouvelé. Son mandat se terminera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

- Le mandat de M. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur de catégorie B a été renouvelé. Son mandat se terminera à la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

- L'adresse professionnelle de Trustconsult Luxembourg S.A., commissaire aux comptes de la société BD INVESTMENT S.A., est désormais sise au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Christian BÜHLMANN, Administrateur de catégorie B de la société, est désormais sise au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Monsieur Alexander TASKIRAN, Administrateur de catégorie B de la société, est désormais sise au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BD INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011150416/27.

(110174845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

Suite aux transferts de parts sociales en date du 28 septembre 2009, les associés suivants détiennent désormais:

	Parts sociales
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'B'	73.983 parts sociales de catégorie A2 73.983 parts sociales de catégorie B2 73.983 parts sociales de catégorie C2 73.983 parts sociales de catégorie D2 73.983 parts sociales de catégorie E2
BO AHLEN ADVOKATBYRA AB	16 parts sociales de catégorie A2 16 parts sociales de catégorie B2 16 parts sociales de catégorie C2 16 parts sociales de catégorie D2 16 parts sociales de catégorie E2
Djahe International N.V.	6.000 parts sociales de catégorie A1 6.000 parts sociales de catégorie B1 6.000 parts sociales de catégorie C1 6.000 parts sociales de catégorie D1 6.000 parts sociales de catégorie E1

	1.781 parts sociales de catégorie A2
	1.782 parts sociales de catégorie B2
	1.782 parts sociales de catégorie C2
	1.782 parts sociales de catégorie D2
	1.782 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'A'	71.624 parts sociales de catégorie A2
	71.624 parts sociales de catégorie B2
	71.624 parts sociales de catégorie C2
	71.624 parts sociales de catégorie D2
	71.624 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'D'	2.680 parts sociales de catégorie A2
	2.681 parts sociales de catégorie B2
	2.681 parts sociales de catégorie C2
	2.681 parts sociales de catégorie D2
	2.681 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'E'	10.427 parts sociales de catégorie A2
	10.427 parts sociales de catégorie B2
	10.427 parts sociales de catégorie C2
	10.427 parts sociales de catégorie D2
	10.427 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'F'	75.176 parts sociales de catégorie A2
	75.176 parts sociales de catégorie B2
	75.176 parts sociales de catégorie C2
	75.176 parts sociales de catégorie D2
	75.176 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS PRIVATE EQUITY EUROPEAN FUND III 'G' LP	6.701 parts sociales de catégorie A2
	6.702 parts sociales de catégorie B2
	6.702 parts sociales de catégorie C2
	6.702 parts sociales de catégorie D2
	6.702 parts sociales de catégorie E2
BPE EUROPEAN PARTNER III LP	1.212 parts sociales de catégorie A2
	1.212 parts sociales de catégorie B2
	1.212 parts sociales de catégorie C2
	1.212 parts sociales de catégorie D2
	1.212 parts sociales de catégorie E2
EUROVENT III	558 parts sociales de catégorie A2
	558 parts sociales de catégorie B2
	558 parts sociales de catégorie C2
	558 parts sociales de catégorie D2
	558 parts sociales de catégorie E2
BARCLAYS INDUSTRIAL INVESTMENTS LIMITED	76.664 parts sociales de catégorie A2
	76.664 parts sociales de catégorie B2
	76.664 parts sociales de catégorie C2
	76.664 parts sociales de catégorie D2
	76.664 parts sociales de catégorie E2
CLINK STREET NOMINEES LIMITED	10.453 parts sociales de catégorie A2
	10.453 parts sociales de catégorie B2
	10.453 parts sociales de catégorie C2
	10.453 parts sociales de catégorie D2
	10.453 parts sociales de catégorie E2
Mr. Henning BOYSEN	1.600 parts sociales de catégorie A1
	1.600 parts sociales de catégorie B1
	1.600 parts sociales de catégorie C1
	1.600 parts sociales de catégorie D1
	1.600 parts sociales de catégorie E1
Mr. Hans CARLSON	4.000 parts sociales de catégorie A1
	4.000 parts sociales de catégorie B1
	4.000 parts sociales de catégorie C1
	4.000 parts sociales de catégorie D1
	4.000 parts sociales de catégorie E1

	88 parts sociales de catégorie A2
	92 parts sociales de catégorie B2
	92 parts sociales de catégorie C2
	92 parts sociales de catégorie D2
	92 parts sociales de catégorie E2
Mr. Luigi GALLAZZINI	4.000 parts sociales de catégorie A1
	4.000 parts sociales de catégorie B1
	4.000 parts sociales de catégorie C1
	4.000 parts sociales de catégorie D1
	4.000 parts sociales de catégorie E1
	2.101 parts sociales de catégorie A2
	2.104 parts sociales de catégorie B2
	2.104 parts sociales de catégorie C2
	2.104 parts sociales de catégorie D2
	2.104 parts sociales de catégorie E2
Mr. Johan GRÖNBERG	4.000 parts sociales de catégorie A1
	4.000 parts sociales de catégorie B1
	4.000 parts sociales de catégorie C1
	4.000 parts sociales de catégorie D1
	4.000 parts sociales de catégorie E1
	1.696 parts sociales de catégorie A2
	1.696 parts sociales de catégorie B2
	1.696 parts sociales de catégorie C2
	1.696 parts sociales de catégorie D2
	1.696 parts sociales de catégorie E2
Mr. Waleed HANAFI	4.000 parts sociales de catégorie A1
	4.000 parts sociales de catégorie B1
	4.000 parts sociales de catégorie C1
	4.000 parts sociales de catégorie D1
	4.000 parts sociales de catégorie E1
	356 parts sociales de catégorie A2
	359 parts sociales de catégorie B2
	359 parts sociales de catégorie C2
	359 parts sociales de catégorie D2
	359 parts sociales de catégorie E2
Mr. Anders HENRIKSSON	848 parts sociales de catégorie A2
	848 parts sociales de catégorie B2
	848 parts sociales de catégorie C2
	848 parts sociales de catégorie D2
	848 parts sociales de catégorie E2
Mr. Henrik NIELSEN	165 parts sociales de catégorie A2
	167 parts sociales de catégorie B2
	167 parts sociales de catégorie C2
	167 parts sociales de catégorie D2
	167 parts sociales de catégorie E2
Mr. Gino RAVAIOLI	4.000 parts sociales de catégorie A1
	4.000 parts sociales de catégorie B1
	4.000 parts sociales de catégorie C1
	4.000 parts sociales de catégorie D1
	4.000 parts sociales de catégorie E1
	342 parts sociales de catégorie A2
	343 parts sociales de catégorie B2
	343 parts sociales de catégorie C2
	343 parts sociales de catégorie D2
	343 parts sociales de catégorie E2
Mr. Per SETTERBERG	8.000 parts sociales de catégorie A1
	8.000 parts sociales de catégorie B1
	8.000 parts sociales de catégorie C1
	8.000 parts sociales de catégorie D1
	8.000 parts sociales de catégorie E1
	3.113 parts sociales de catégorie A2

	3.117 parts sociales de catégorie B2
	3.117 parts sociales de catégorie C2
	3.117 parts sociales de catégorie D2
	3.117 parts sociales de catégorie E2
Mr. Arjen KRUGER	3.300 parts sociales de catégorie A1
	3.300 parts sociales de catégorie B1
	3.300 parts sociales de catégorie C1
	3.300 parts sociales de catégorie D1
	3.300 parts sociales de catégorie E1
Mrs. Cecilia OGVALL	2.200 parts sociales de catégorie A1
	2.201 parts sociales de catégorie B1
	2.200 parts sociales de catégorie C1
	2.199 parts sociales de catégorie D1
	2.200 parts sociales de catégorie E1
Mr. Michael BALZER	2.200 parts sociales de catégorie A1
	2.199 parts sociales de catégorie B1
	2.200 parts sociales de catégorie C1
	2.201 parts sociales de catégorie D1
	2.200 parts sociales de catégorie E1
Mr. Jorge CASAL	2.200 parts sociales de catégorie A1
	2.200 parts sociales de catégorie B1
	2.200 parts sociales de catégorie C1
	2.200 parts sociales de catégorie D1
	2.200 parts sociales de catégorie E1
Mr. Erik STRAND	800 parts sociales de catégorie A1
	800 parts sociales de catégorie B1
	800 parts sociales de catégorie C1
	800 parts sociales de catégorie D1
	800 parts sociales de catégorie E1
LABOLG LIMITED	10.400 parts sociales de catégorie A1
	10.400 parts sociales de catégorie B1
	10.400 parts sociales de catégorie C1
	10.400 parts sociales de catégorie D1
	10.400 parts sociales de catégorie E1
Mr. Philipp MANSER	3.300 parts sociales de catégorie A1
	3.300 parts sociales de catégorie B1
	3.300 parts sociales de catégorie C1
	3.300 parts sociales de catégorie D1
	3.300 parts sociales de catégorie E1

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour Global Blue Luxembourg Holdings S.à r.l.
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011148727/188.

(110173232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
 Signatures

Référence de publication: 2011150417/11.

(110175618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011150418/11.

(110175622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Belt Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011150419/11.

(110175627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Bestemar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.837.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150420/10.

(110175125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Beteiligungsgesellschaft Friedrich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 53.552.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150421/10.

(110175479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Biospeedhome-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1F, Résidence du Var.

R.C.S. Luxembourg B 149.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 03.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150422/10.

(110175405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.174.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Les membres du Conseil d'administration prennent note que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, est la suivante: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

BLUE BIRD IMMO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011150423/17.

(110174961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

BNP Paribas Short Term Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 46.468.

—
Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS SHORT TERM FUND

Signature

Référence de publication: 2011150424/13.

(110175281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Amplio Filtration Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 151.635.

—
L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AMPLIO FILTRATION GROUP S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 151.635, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 février 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 757 du 12 avril 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 4 août 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2374 du 5 octobre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Création d'une classe d'Actions Ordinaires et d'une classe d'Actions Privilégiées sans droit de vote, conversion des actions existantes de la Société en Actions Ordinaires et déterminations des droits et privilèges attachés à chaque classe d'actions.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de trente-trois mille deux cent trente euros (EUR 33.230,-) par l'émission de cent et une (101) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et de cent vingt-deux (122) Actions Privilégiées sans droit de vote d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune et renonciation des actionnaires existants à leurs droits de souscription préférentiel en relation avec cette augmentation de capital.

3. Création d'une nouvelle catégorie d'administrateur de la Société (Classe C) avec pouvoir de signature correspondant et modification des règles de signatures engageant la Société.

4. Nomination de Mr Andrea DAVI en qualité d'administrateur B et de Mr Mauro ROVERSI en qualité d'administrateur C

5. Modification de la langue des statuts de la société du français en anglais et français (la version anglaise prévalant en cas de divergences entre les deux) et subséquente refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social de la société.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions distinctes: Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sans droit de vote.

L'assemblée décide encore que les actions existantes sont converties en Actions Ordinaires. En conséquence, les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social sont converties en Actions Ordinaires avec droit de vote, le capital social étant représenté par des Actions Ordinaires et des Actions Privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de dix euros chacune (EUR 10,-).

L'assemblée décide que les droits et privilèges attachés aux Actions Ordinaires et aux Actions Privilégiées sans droit de vote seront les suivantes:

Actions ordinaires

Traitement pari passu.

Toutes les Actions Ordinaires sont traitées de manière égale.

Dividendes.

Sous réserve des droits des Actions Privilégiées, les Actions Ordinaires recevront toutes les distributions de dividendes. Toute distribution de dividendes faite aux titulaires des Actions Ordinaires sera effectuée comme suit:

(i) soixante-douze pour cent (72%) de cette distribution de dividendes sera effectuée en faveur d'Amplio Group et Haddox, au pro rata de leur part dans les Actions Ordinaires;

(ii) vingt-huit pour cent (28) de cette distribution sera effectuée en faveur d'AIR.

Emission.

L'émission d'Actions Ordinaires doit être effectuée comme prévue par ces Statuts et conformément à tout contrat conclu entre les actionnaires, le cas échéant.

Droits de vote.

Chaque Action Ordinaire confère le droit à un (1) vote à son titulaire sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont un droit de vote.

Droit dans la liquidation.

Au moment de la liquidation de la Société, chacune des Actions Ordinaires a le droit au produit de la liquidation attaché à une telle Action Ordinaire conformément aux principes suivants:

- Si les Actions Préférentielles n'ont pas été converties en Actions Ordinaires au moment de la Liquidation, les titulaires des Actions Préférentielles auront le droit de recevoir (avant toute distribution ou paiement fait pour d'autres actions du capital social de la Société) un montant égal à la Valeur de Rachat (telle que définie dans les statuts à adopter ci-dessous).

- Les actifs restants de la Société seront distribués aux titulaires des Actions Ordinaires.

Actions Privilégiées

Traitement pari passu.

Toutes les Actions Privilégiées sont traitées de manière égale.

Restriction de participation.

Les Actions Privilégiées peuvent seulement être émises, en une ou plusieurs tranches, en faveur d'AIR comme prévu dans tout engagement qui pourrait être souscrit par et entre les actionnaires de la Société le cas échéant.

Prime.

Chaque Action Privilégiée devra recevoir une prime annuelle (la «Prime») à un taux annuel de vingt pour cent (20%) du prix de souscription (comprenant la valeur nominale plus le montant de la prime d'émission) plus la Prime échue sur chaque Action Privilégiée.

La Prime:

- Devra s'accroître dès l'émission initiale des Actions Privilégiées;
- Devra être capitalisée annuellement (le 31 Décembre de chaque année calendaire);
- Devra être payée uniquement en cas de rachat des Actions Privilégiées ou de liquidation de la Société dans la mesure où les Actions privilégiées n'ont pas été converties en Actions Ordinaires.

Dividendes.

Les Actions privilégiées auront droit à un dividende par année équivalent à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions Privilégiées.

Emission.

L'émission d'Actions privilégiées par la Société sera effectuée comme prévue par ces Statuts et conformément à tout engagement souscrit par et entre les actionnaires de la Société le cas échéant, à condition que le montant total émis des Actions Privilégiées n'excède pas la moitié du capital social de la Société.

Droits de Vote.

Les Actions Privilégiées ne confèrent pas de droit de vote, conformément aux articles 44 et 47 de la Loi. Elles donneront le droit au titulaire à un vote pour toutes les questions spécifiques sur lesquelles les Actions Privilégiées ont le droit de vote conformément à la Loi.

Droits dans la Liquidation.

En cas de liquidation de la Société, chacune des Actions Privilégiées aura le droit à un remboursement préférentiel de la valeur nominale de ces Actions Privilégiées sans préjudice de tous les droits de liquidation attachés à ces Actions Privilégiées conformément aux principes suivants:

- Si les Actions Préférentielles n'ont pas été converties en Actions Ordinaires au moment de la Liquidation, les titulaires des Actions Préférentielles auront le droit de recevoir (avant toute distribution ou paiement fait pour d'autres actions du capital social de la Société) un montant égal à la Valeur de Rachat (telle que définie dans les statuts à adopter ci-dessous).
- Les actifs restants de la Société seront distribués aux titulaires des Actions Ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant de trente-trois mille deux cent trente euros (EUR 33.230,-) par l'émission de cent et une (101) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et de cent vingt-deux (122) Actions Privilégiées sans droit de vote d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actionnaires existants renoncent expressément à leurs droits de souscription préférentielle en relation avec cette augmentation de capital.

Souscription et Libération

Les cent et une (101) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les cent vingt-deux (122) Actions Privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune sont souscrites et libérées par un apport en numéraires d'un montant total de trois millions neuf cent deux mille trois cent soixante-six euros (EUR 3.902.366,-), ainsi qu'il en est prouvé au notaire instrumentaire, de la société AMBIENTA I RECYCLING S.r.l., ayant son siège social à Piazza Fontana, 6, I-20122 Milan - Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 21 octobre 2011.

Le prix total de souscription de trois millions neuf cent deux mille trois cent soixante-six euros (EUR 3.902.366,-) est répartie de la façon suivante:

- Le montant de deux mille deux cent trente euros (EUR 2.230,-) est affecté à la souscription et à la libération des cent et une (101) Actions Ordinaires et des cent vingt-deux (122) Actions Privilégiées sans droit de vote nouvellement émises.
- Le montant de trois millions neuf cent mille cent trente-six euros (EUR 3.900.136,-) est affecté au paiement de la prime d'émission attachée aux actions nouvellement émises de la façon suivante: un montant de sept cent trente-trois mille deux cent soixante euro (EUR 733.260,-) pour le paiement de la prime d'émission attachée au 101 Actions Ordinaires

et un montant de trois millions cent soixante-six mille huit cent soixante-seize euros (EUR 3.166.876,-) pour le paiement de la prime d'émission attachée aux 122 Actions Privilégiées.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle catégorie d'administrateur (Classe C).

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature d'un administrateur de catégorie A.

La société sera également valablement engagée par la signature de toute personne qui aura été préalablement désigné par le Conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité d'Administrateur B de la société Mr Andrea DAVI, né le 17 mars 1953 à Verona-Italie, résident à 72, Vicentia Court, Bridges Court Road, London SW11 3GY, et de nommer en qualité d'administrateur C de la société Mr Mauro ROVERSI, né le 1^{er} Septembre 1970 à Milan - Italie, et demeurant professionnellement à Via Larga, 2, I-20122 Milan - Italie.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes sociaux de la société de l'année 2015.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la langue des statuts de la société du français en anglais et français (la version anglaise prévalant en cas de divergences entre les deux) et subséquente refonte complète des statuts de la société sans modification de l'objet social de la société de la façon suivante

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a societe anonyme, under the name of AMPLIO FILTRATION GROUP S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration.

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose.

The purpose of the Company is the conduct, in Luxembourg and foreign jurisdiction, of any industrial, commercial, financial operation, regarding movables or immovable, which are directly in relation to the creation, management and financing, in any form whatsoever, of any business or company carrying out any activity, of any form whatsoever, as well as the management and holding, on a permanent or temporary basis, of the portfolio created for such purpose, to the extent that the Company shall be considered under applicable provisions as a "Société de Participation Financière".

The Company may further enter into any business relations with any branch, corporation or company having a similar, analogous or related purpose, or which may contribute to the development of the Company's activities or may facilitate such activities, and may further purchase, hold, manage, develop and exploit any real estate, including any development land.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Board.

4.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

4.3 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 Share capital

The share capital of the Company is set at thirty-three thousand two hundred thirty Euro (EUR 33,230) represented by three thousand three hundred twenty-three (3,323) Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each consisting of:

- (i) three thousand two hundred and one (3,201) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

(ii) one hundred twenty-two (122) Preferred Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

5.2 Ordinary Shares

5.2.1 Pari Passu Treatment.

All the Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.2.2 Dividends.

Subject to article 5.3.3 and 5.3.4, Ordinary Shares shall be entitled to receive all dividend distributions. Any dividend distribution made to the Ordinary Shares shall be allocated as follows:

(i) seventy-two per cent (72%) of such dividend distributions shall be made to Amplio Group and Haddox, pro rata to their holding of Ordinary Shares;

(ii) twenty-eight per cent (28%) of such dividend distributions shall be made to AIR.

5.2.3 Issuance.

Issuance by the Company of further Ordinary Shares shall be carried out as provided for in these Articles and under any agreement which might be entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

5.2.4 Voting Rights.

Each Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

5.2.5 Liquidation Right.

Upon liquidation of the Company each of the Ordinary Shares is entitled to liquidation proceeds attached to such Ordinary Share in accordance with Article 17.

5.3 Preferred Shares

5.3.1 Pari Passu Treatment.

All the Preferred Shares shall be identical in all respects.

5.3.2 Restricted Holding.

The Preferred Shares may only be issued, in one or more tranches, in favour of AIR as further provided in any agreement which might be entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

5.3.3 Premium.

Each Preferred Share shall accrue an annual premium (the "Premium") at a per annum rate of twenty per cent (20%) calculated on the sum of the subscription price (comprising the par value plus the relevant share premium amount; the "Subscription Price") and the accrued Premium of each Preferred Share.

The Premium:

- shall begin to accrue from the original issuance date of the Preferred Shares;
- shall compound annually (on December 31st of each calendar year);
- shall be payable only upon redemption of the Preferred Shares or liquidation of the Company to the extent the Preferred Shares have not been converted into Ordinary Shares.

5.3.4 Dividends.

The Preferred Shares shall be entitled to a preferred dividend per annum equal to five per cent (5%) of the nominal value of the Preferred Shares.

5.3.5 Issuance.

Issuance by the Company of further Preferred Shares shall be carried out as provided for in these Articles and under any agreement which might be entered into by and between the shareholders of the Company from time to time, provided that the aggregate amount of Preferred Shares in issuance does not exceed half of the total share capital of the Company.

5.3.6 Voting Rights.

The Preferred Shares shall not carry voting rights, in accordance with articles 44 to 47 of the Law. They will entitle the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of Preferred Shares have the right to vote in accordance with the Law.

5.3.7 Liquidation Right.

Upon liquidation of the Company, each of the Preferred Shares is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Preferred Shares without prejudice to any liquidation rights attached to such Preferred Shares in accordance with Article 17.

5.4 Restrictions to the transfer of the Shares / Pre-emption Right / Change of Control

5.4.1 Transfer Restrictions

(i) Save as otherwise provided in Article 5.7 below or as otherwise agreed between the shareholders, Amplio Group, Haddox and AIR agree and undertake not to:

- a) transfer to any Person their respective Shares, in whole or in part:

- until the third (3rd) anniversary of the date of adoption of these Articles;
- during any period in which the shareholders of the Company are seeking to implement an exit procedure as further detailed in any agreement to be entered into between the shareholders in respect of the Company;

b) Encumber their respective Shares, in whole or in part.

(ii) Amplio Group and Haddox agree and undertake not to Transfer to any Person their respective Shares, in whole or in part, between the third (3rd) and the fourth (4th) anniversary of the date of adoption of these Articles unless the price offered by the potential purchaser, assuming the exercise by AIR of its Tag Along Right allows AIR to receive (as consideration for the sale of its Shares) cash amount not lower than thirty-two million Euro (EUR 32,000,000).

5.4.2 Pre-emption Right.

(i) Any shareholder who wishes to Transfer any or all of its Shares (a “Transferor”) to a bona fide proposed transferee (a “Transferee”), shall notify the other shareholders and the Board by registered letter with notice of delivery. The notice (the “Notice of Transfer”) will contain the following information:

- the number of Shares it intends to Transfer;
- the identity of the prospective Transferee(s);
- the terms and conditions, including the proposed cash purchase price for the Shares, under which the Transferor proposes to transfer its Shares to the Transferee; and
- the confirmation of the intent of the relevant Transferee to enter into any investor and shareholder’ agreement relating to the company to which the Transferor is a party (an “ISA”) and to be deemed to all intent and purposes a party to such ISA with the same position and obligations as the Transferor.

(ii) The other shareholders shall have a pre-emption right to acquire the Shares the Transferor proposes to transfer in proportion to their shareholding and in accordance with the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer. If one or more of the other shareholders do not exercise their pre-emption right, the other shareholder(s) may acquire all or a proportionally larger part of the Shares that the Transferor proposes to transfer.

(iii) The pre-emption right must be exercised within 15 (fifteen) Business Days after the date of receipt of the Notice of Transfer (as evidenced by the notice of delivery) by the relevant shareholder by notifying the Transferor and the board of directors of the company by registered mail with notice of delivery. The notice (the “Notice of Pre-emption”) must indicate whether or not the respective shareholder is prepared to purchase a proportionally larger number of Shares or, as the case may be, all of the Shares in case one, several or all of the other shareholders do not wish to exercise their pre-emption right, and to hold such additional Shares on the terms and conditions of any ISA to which the Transferor is a party and comply with all obligations of the Transferor. In order for the preemption right to be validly exercised, the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, must cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer.

(iv) In case the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, do not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer or no Shareholder has exercised its pre-emption right, the board of directors shall notify the Transferor and the other shareholders within 3 (three) Business Days upon expiration of the pre-emption period of the last notified shareholder. After receipt of such notice, the other shareholders shall have an additional pre-emption period of 10 (ten) Business Days during which they may exercise their pre-emption right as provided for under paragraph (ii) and (iii) above.

(v) If no shareholder notifies its exercise of the pre-emption right within the periods of time set forth in paragraphs (iii) and (iv) above or, as the case may be, the Notice(s) of Pre-emption do(es) not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under paragraph (v), the Board shall notify the Transferor that it is free to transfer the Shares to the proposed Transferee under the proposed terms and conditions immediately upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under paragraph (iv) above.

(vi) In the event that the pre-emption right has been validly exercised, the transfer of the Shares and the payment of the purchase price shall take place simultaneously within 15 (fifteen) Business Days following the date in which the Notice of Pre-emption has been received by the Transferor.

(vii) Any notification under this clause shall be deemed to have been given the date in which the notice has been received by the relevant shareholder as stated in the notice of delivery. Said relevant shareholder is required to immediately inform the board of directors of the company of the receipt of any notice hereunder.

(viii) Any transfer of Shares in accordance with the foregoing shall only be valid if the transferee undertakes the obligations of any ISA to which the selling shareholder is a party.

5.4.3 Change of Control of Amplio Group.

(i) The Founders shall maintain Control over Amplio Group for so long as AIR owns Shares.

(ii) The provisions of the first paragraph above shall not apply if and to the extent that the Founders, prior to losing Control over Amplio Group, shall transfer the Shares owned by Amplio Group to another Person under their Control or shall have acquired such shares directly (in both cases with the acquirer of such Shares signing any agreement entered in to between the shareholders in respect of the Company in order to assume all right and obligations of Amplio Group

thereunder), it being understood that the undertakings of the Founders under this Article 5.4.3 shall apply, mutatis mutandis, to any company to which the Shares currently owned by Amplio Group are transferred.

(iii) The Founders shall give thirty (30) Business Days advance written notice to AIR of any sale or other transaction or Transfer having an impact on their shareholding into Amplio Group.

5.5 Share Capital Increase

Subject to Article 8.8, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by Law for amendment of these Articles.

5.6 Redemption / Conversion

5.6.1 Liquidity Event.

(i) Upon occurrence of a Liquidity Event the Preferred Shares will become redeemable or convertible at the exclusive option of AIR (not of the Company), as follows:

- if redeemed, the redemption will be carried out at a price equal to the Subscription Price plus the Premium accrued until the date of the redemption (the "Redemption Value");
- if converted, the Preferred Shares and any accrued Premium will be converted into a number of Ordinary Shares of the Company such that upon completion of the Liquidity Event the proceeds for the holders deriving from the Ordinary Shares resulting from the conversion are equal to the Redemption Value.

(ii) For the purposes hereof, "Liquidity Event" shall mean any of the following event:

- the Transfer of the entire share capital (100%) of the Company;
- the Transfer of all of the Ordinary Shares of the Company owned by the shareholder of the Company which also holds the Preferred Shares;
- the sale of all or substantially all of the assets of the Company and/or any of the Subsidiaries;
- the liquidation or winding up of the Company (or any similar event).

5.6.2 Default.

(i) The failure by the Founders and/or Amplio Group (as the case may be) to comply with the obligations provided for in Article 5.4.3 hereof shall constitute a "Default" for the purposes of this Agreement.

(ii) Should a Default occur, AIR shall send to Amplio Group and the Founders a notice requesting compliance within a period of time which shall be not less than five (5) Business Days (unless otherwise mandatorily required under applicable law).

(iii) Without prejudice to any other right or remedy of AIR however provided under applicable law or otherwise (including the right to additional damages), in the event that the Founders or Amplio Group (as the case may be) fails to cure any Default constituting the subject matter of a notice under the preceding paragraph within the term prescribed, AIR shall have the right (to be exercisable at its exclusive discretion) to convert its Preferred Shares and accrued Premium into newly issued Ordinary Shares at a conversion rate such that the aggregate of all Ordinary Shares owned by AIR following such conversion will represent fifty-one per cent (51%) of all the authorized, issued and outstanding Ordinary Shares. The shareholders shall take all appropriate actions to implement the above, including without limitation by voting their shares in favor of a capital increase of the Company and agreeing to waive their preferential subscription right at the occasion of the same.

5.7 Tag-Along of AIR

5.7.1 In the event that Amplio Group intends to transfer, even in more steps, to one or more third parties (the "Purchasing Third Parties") all or part of its Shares in the Company, Amplio Group shall notify its intention in writing (the "Transfer Notice") to AIR with copy of the notice to the Board.

5.7.2 The Transfer Notice shall specify:

- (a) the number of Shares being transferred and the percentage of the share capital that they represent (the "Shareholdings to be Transferred");
- (b) the personal details of the Purchasing Third Party and information confirming that the Purchasing Third Party is an independent and good faith subject;
- (c) the Transfer price and all the other material terms and conditions of the Transfer; and
- (d) the term (not exceeding four (4) months) within which Amplio Group intends to proceed with the Transfer of the Shareholding to be Transferred;

it being understood that if the Transfer does not take place within the expiry of the term specified by Amplio Group in the Transfer Notice, then Amplio Group may not proceed to the Transfer of the Shareholding to be Transferred without complying once more with the provisions of this Article 5.7.

5.7.3 In the event that Amplio Group issues the Transfer Notice and:

(a) as a result of the Transfer of the Shareholding to be Transferred which is the object of the Transfer Notice the shareholding of Amplio Group in the share capital of the Company falls below sixty-three per cent (63%) of the Ordinary Shares of the Company, or

(b) prior to the Transfer of the Shareholding to be Transferred which is the object of the Transfer Notice the shareholding of Amplio Group in the share capital of the Company is already below sixty-three per cent (63%) of the Ordinary Shares of the Company,

AIR shall be entitled to exercise the right to sell (to the Purchasing Third Party -the “Tag Along Right”), and Amplio Group shall have the obligation to ensure that the Purchasing Third Party also purchases:

(a) a percentage of the Shares owned by AIR equal to the percentage of the Shares owned by Amplio Group represented by the Shareholding to be Transferred, which are the object of the Transfer Notice, or at the sole discretion of AIR,

(b) all (100%) of the Shares of the Company owned by AIR.

5.7.4 In the event the Tag Along Right is exercised, the Transfer of the Shares owned by AIR shall take place at the same price per Share and at the same condition provided for the transfer of the Shareholding to be Transferred by Amplio Group to the Purchasing Third Party, it being understood that, in no case AIR shall grant any representations or warranties (other than customary representations and warranties on title of the Shares) or shall undertake indemnification obligations to the Purchasing Third Party irrespective of whether Amplio Group granted any such representations or warranties to the Purchasing Third Party or undertook on any indemnification obligations towards the same.

5.7.5 AIR shall be entitled to exercise the Tag Along Right by notifying Amplio Group in writing with a copy of the notice to the Board (the “Exercise Notice”), within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Transfer Notice.

5.7.6 In the event that Amplio Group transfers to a single third party or to more Related Parties more Shareholding to be Transferred and AIR exercises its Tag Along Right, the transfer of all the Shares of AIR shall occur at the higher price per share paid in the various deeds of transfer (so that if a lower price has already been paid, in whole or in part, to AIR, it shall be entitled to an integration).

5.7.7 If AIR exercises the Tag Along Right, the execution of the sale of the Shares of AIR shall take place concurrently and in the same location as the execution of the transfer to the Purchasing Third Party of the last Shareholdings to be Transferred.

5.7.8 In the event that the Shareholding to be Transferred is Transferred without complying with the provisions of this Article 5.7, the Purchasing Third Party shall not be entitled to be registered in the shareholders’ register, shall not be entitled to exercise the right to vote and any other administration right and shall not be entitled to transfer the Shareholding to be Transferred effectively against the Company.

Art. 6. Share register.

The shares of the Company are all in registered form. A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Powers and Convening of the general meeting of shareholders.

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 The general meeting is convened by the Board or by any two directors of the Company. The Board shall be obliged to convene the general meeting upon request in writing of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company’s share capital or upon request of AIR within a month of such request. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Conduct of the general meeting of shareholders.

8.1 Annual general meeting.

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth (10th) day of June at 1.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

8.2 Quorum and notices requirements

Any general meeting of shareholders will be validly constituted if (i) at least a majority of the Ordinary Shares of the Company in issuance are present or represented and (ii) subject to applicable provisions to a Reserved Matter, to the

extent applicable. Other quorum requirements and time-limits required by Luxembourg law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, subject to more stringent provisions herein.

8.3 Proxy

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile or by any other means.

8.4 Attendance by video conference / telecommunication means

Shareholders may take part in any general meeting by way of video conference or by way of telecommunication facility provided that all participants are thereby able to communicate contemporaneously by video and/or voice with all other participants. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting. Participation in a meeting pursuant to this article shall constitute presence in person at such meeting and such persons shall be entitled to vote at such meetings and are deemed to be present for the computation of the quorum and votes.

8.5 Voting forms

Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

8.7 Majority requirements

Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast (i) provided that such resolutions have received a favourable vote of holders of Ordinary Shares representing the majority of Ordinary Shares in issuance, and (ii) subject to applicable provisions to a Reserved Matter, to the extent applicable. Abstention, blank or invalid votes shall not be taken into account.

8.8 Reserved Matters

No action, resolution or determination on any Reserved Matter shall be taken or passed by the general meeting without the presence and the favourable vote of AIR.

D. Board of directors

Art. 9. Composition.

9.1 The Company shall be managed by a Board composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, among whom at least one (1) class A director, one (1) class B director and one (1) class C director. Subject to Article 9.2, the directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office, as further provided for in any agreement which might be entered into by and between the shareholders of the Company from time to time.

9.2 AIR shall have the right (but not the obligation) to propose a pool of candidates for appointment at the Board out of which the general meeting of shareholders shall elect one (1) candidate as class C director. For the avoidance of doubt, the appointment of class C directors by the general meeting shall always be subject to the prior approval of AIR.

9.3 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

9.4 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time. Such representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he fulfilled such duty in his own name and for his own account, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents.

Art. 10. Conduct of meeting of the Board.

10.1 The Board shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

10.2 The Board shall meet upon call by the chairman, or any one director, at the place indicated in the notice of meeting.

10.3 The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board, but in his absence, the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the Board must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the

date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

10.4 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

10.5 Any director may participate in any meeting of the Board by conferencecall or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board.

10.7 Subject to Article 10.8, decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

10.8 No action, resolution or determination on any Reserved Matters falling within the powers of the Board shall be taken without the presence and the favourable vote of at least one (1) class C director.

10.9 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. Minutes of the meeting of the Board.

11.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman and a class C director or, in his absence, by the vice-chairman and a class C director, or by two directors (among whom at least one (1) class C director). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors (among whom at least one (1) class C director).

Art. 12. Powers of the Board.

12.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board.

12.2 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board.

12.3 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

Art. 13. Dealing with third parties.

13.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two director (among whom at least one (1) class A director).

13.2 The Company will also be bound by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

E. Supervision of the company

Art. 14. Auditors.

14.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) in accordance with the requirements of the Luxembourg Law. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), and shall determine their number, remuneration and term of office as further provided for in any agreement which might be entered into by and between the shareholders of the company from time to time.

14.2 AIR shall have the right (but not the obligation) to propose a pool of candidates for appointment as statutory auditors (commissaires aux comptes), out of which the shareholders of the Company shall elect in a general meeting one (1) candidate as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company.

14.3 Where the Company is under a legal obligation to appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), such independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) replaces the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) of the Company in accordance with applicable law.

F. Financial year - Profits

Art. 15. Financial Year.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 16. Annual accounts / Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and in accordance with Article 5.

G. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 In the event of a voluntary or involuntary liquidation, dissolution or winding up (a "Liquidation"), after payment of all the debts and liabilities of the Company, any proceeds resulting from the Liquidation shall be distributed as follows:

- If the Preferred Shares have not been converted into Ordinary Shares at the time of a Liquidation, the holders of Preferred Shares will be entitled to receive (before any distribution or payment is made on any other shares of the share capital of the Company) an amount equal to the Redemption Value.

- The residual assets of the Company will be distributed to the holders of Ordinary Shares.

17.2 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. Amendment.

18.1 Subject to Article 8.8, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 19. Governing Law.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

J. Definitions

In addition to the other terms defined elsewhere in these Articles, for the purposes of same, the following words and terms shall have the meaning set forth below:

" **AIR** ": Ambianta I Recycling S.r.l. an Italian corporation with registered office in Milan (Italy).

" **Amplio Group** ": Amplio Group S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 18 rue de l'Eau, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 144675.

" **Articles** ": these Articles as may be amended or restated from time to time.

" **Board** ": the board of directors (conseil d'administration) of the Company.

" **Business Day** ": any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorized to close in the City of Milan (Italy) and Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

" **Company** ": shall have the meaning as set out in Article 1.

" **Control** ": the ownership by a Person of shares or other voting instruments of another Person representing fifty per cent (50%) or more of the total voting rights thereof.

" **Default** ": shall have the meaning as set out in Article 5.6.2.

" **Encumber** ": the creation of any Encumbrance.

" **Encumbrance** ": any pre-emptive right, conflicting claim of ownership, right of first refusal, mortgage, charge, condition, pledge, security interest, easement, lien (statutory or otherwise), judgment, settlement, attachment, hypothecation, assignment for security, preference, restriction (including on use, voting, transfer, receipt of income or exercise of any rights), option, or other encumbrance, third party right or claim of any kind whatsoever.

" **Founders** ": Messrs. Riccardo Segat and Andrea Davi.

" **Haddox** ": Haddox Holding Limited, a Cyprus Corporation with registered office at Limassol, Cyprus.

" **ISA** ": shall have the meaning set out in Article 5.4.2(i).

" **Law** ": the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended

" **Liquidation** ": shall have the meaning as set out in Article 17.1.

" **Liquidation Event** ": shall have the meaning as set out in Article 5.6.1.

" **Notice of Pre-emption** ": shall have the meaning set out in Article 5.4.2(iii).

" **Notice of Transfer** ": shall have the meaning set out in Article 5.4.2(i).

" **Ordinary Shares** ": means ordinary shares of the Company with a par value ten euro (EUR 10) each, as described in Article 5.2.

" **Person** ": any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity.

" **Preferred Shares** ": the preferred non-voting shares of the Company, with a par value ten euro (EUR 10) each, as described in article 5.3, which may not be issued to any other shareholder than AIR.

" **Premium** ": shall have the meaning as set out in Article 5.3.3.

" **Redemption Value** ": shall have the meaning as set out in Article 5.6.1.

" **Related Parties** ": with respect to any person, any related party of such person as defined in the International Accounting Standards No. 24.

" **Reserved Matters** ": any of the following matters:

- any change or amendment to the Articles;
 - any increase or reduction of the corporate capital or any issuance of new Shares (with the exception of any increase of the share capital or issuance of new Shares carried out through the issuance of Preferred Shares to serve the acquisition of any interest in any Person providing for a consideration (whether in cash or in kind) lower than EUR 3 million);
 - any purchase or redemption of the issued and outstanding Shares;
 - any issuance of capital bonds, notes or other debt instrument (whether or not convertible into shares), with the exclusion of any performance bonds issued in the ordinary course of business;
 - any distribution of dividends or reserves;
 - the appointment of the external auditors;
 - any decision or resolution relating to the rollover of the shareholding of certain executives of the Company's group in accordance with any agreement entered into between the shareholders in respect of the Company;
 - the approval of any changes to the Company's strategic plan and/or the approval of any business plan or annual budget and any change thereafter;
 - any stock option or cash incentive plan (other than those already existing as at the date of adoption of these Articles);
 - the creation of any Encumbrance on the assets of the Company or the Subsidiaries for a value in excess of EUR 200,000 (two hundred thousand) for each individual transaction;
 - any increase in the compensation paid to the top managers (in excess to the compensation currently paid to them), not already provided for in the budget approved by the Board;
 - the creation or incorporation of, or participation in, any Person or the formation of any joint venture or strategic alliance or other similar arrangements;
 - the acquisition of any interest in any Person providing for a consideration (whether in cash or in kind) in excess of EUR 3,000,000 (three million);
 - the sale of any interest into the Subsidiaries;
 - to the extent not expressly contemplated under the Company's strategic plan or the approved annual budget:
 - i. the sale, transfer, purchase or lease of tangible or intangible assets or business or segment of business providing for a consideration (whether in cash or in kind) in excess of EUR 200,000 (two hundred thousand) for each individual transaction or series of related transactions;
 - ii. the advance of any loan and the granting of any guarantee to or on behalf of third parties;
 - iii. the borrowing or incurring of any indebtedness or financial obligation (including capital leases or similar obligations) in excess of EUR 200,000 (two hundred thousand) for each individual transaction or series of related transactions.
- " **Shares** ": any shares of any class (including the Ordinary Shares and the Preferred Shares, whether converted or not into Ordinary Shares) of the Company, as well as any subscription or option rights, warrants or convertible bonds issued by the Company or any other securities or rights issued, authorised or granted by the Company giving right to shares of capital stock or other securities of the company or to any ownership interest to it.

" **Subscription Price** " shall have the meaning set out in Article 5.3.3.

" **Subsidiaries** ": collectively, all Persons who are, from time to time, directly or indirectly under the Control of the Company.

" **Tag-Along Right** ": shall have the meaning set out in Article 5.7.3.

" **Transfer** ": any transaction that has as its purpose or consequence that a property interest into any of the Shares of the Company is transferred, with or without consideration, including but not limited to (i) any contributions to capital, swaps or exchanges, mergers, demergers, liquidations; (ii) any transfers, sales or assignments of beneficial interest, usufruct, bare ownership (i.e. ownership without beneficial interest) or full title by any legal means; (iii) any transfer or waiver of any rights to be allocated to the Shares pursuant to an increase of capital by way of capitalisation of reserves or profits, any transfer or waiver of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual renouncement to such preferential subscription rights in favour of identified persons and all other forms of transfers.

" **Transferee** ": shall have the meaning set out in Article 5.4.2(i).

" **Transferor** ": shall have the meaning set out in Article 5.4.2(i).

Traduction française des statuts:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom.

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «AMPLIO FILTRATION GROUP S.A.» (la "Société").

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet Social.

La Société a pour objet l'exercice, au Luxembourg et autre juridiction étrangère, de toute activité industrielle, commerciale, opération financière, concernant les actifs mobiliers et immobiliers, qui sont directement liés à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toute société ayant toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, la participation, temporaire ou permanente, de portefeuilles créés à cette fin, dans la mesure où la Société doit être considérée sous les dispositions applicables comme une «Société de Participation Financière».

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale en relation avec toute filiale, société ayant une finalité similaire, ou qui pourrait contribuer ou faciliter le développement des activités de la Société et peut procéder à tout achat, participation, gestion, développement et exploitation de tout actif immobilier, incluant le développement foncier.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

4.2 Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Souscrit / Capital Autorisé.

5.1 Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille et deux cent trente euros (EUR 33.230,-) représenté par trois mille et trois cent vingt-trois (3.323) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune réparties en:

- a. trois mille et deux cent une (3.201) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix euros chacune (EUR10,-);
- b. cent vingt-deux (122) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale de dix euros (EUR10,-) chacune;

5.2 Actions ordinaires

5.2.1 Traitement pari passu.

Toutes les Actions Ordinaires sont traitées de manière égale.

5.2.2 Dividendes.

Sous réserve des articles 5.3.1 et 5.3.2, chaque Action Ordinaire recevra l'ensemble des distributions de dividendes. Toute distribution de dividendes faite aux titulaires des Actions Ordinaires sera effectuée comme suit:

(iii) soixante-douze pour cent (72%) de cette distribution de dividendes en faveur d'Amplio Group et Haddox, au pro rata de leur part dans les Actions Ordinaires;

(iv) vingt-huit pour cent (28%) de cette distribution en faveur d'AIR.

5.2.3 L'émission.

L'émission d'Actions Ordinaires doit être effectuée comme prévue par ces Statuts et conformément à tout engagement conclu entre les actionnaires de la Société, le cas échéant.

5.3 Droits de vote.

Chaque Action Ordinaire confère le droit à un (1) vote à son titulaire sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires ont un droit de vote.

5.2.5 Droit dans la liquidation.

Au moment de la liquidation de la Société, chacune des Actions Ordinaires a le droit au produit de la liquidation attaché à une telle Action Ordinaire conformément à l'article 17.

5.3 Actions Privilégiées

5.3.1 Traitement pari passu.

Toutes les Actions Privilégiées sont traitées de manière égale.

5.3.2 Restriction de participation.

Les Actions Privilégiées peuvent seulement être émises, en une ou plusieurs tranches, en faveur d'AIR comme prévu dans tout engagement qui pourrait être souscrit par et entre les actionnaires de la Société le cas échéant.

5.3.3 Prime.

Chaque Action Privilégiée devra recevoir une prime annuelle (la «Prime») à un taux annuel de vingt pour cent (20%) du prix de souscription (comprenant la valeur nominale plus le montant de la prime d'émission, le «Prix de Souscription») plus la Prime accumulée sur chaque Action Privilégiée.

La Prime:

- Devra être accumulée dès l'émission initiale des Actions Privilégiées;
- Devra être capitalisée annuellement (le 31 Décembre de chaque année calendaire);
- Devra être payée uniquement en cas de rachat des Actions Privilégiées ou de liquidation de la Société dans la mesure où les Actions privilégiées n'ont pas été converties en Actions Ordinaires.

5.3.4 Dividendes.

Les Actions privilégiées auront droit à un dividende par année équivalent à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions Privilégiées.

5.3.5 Emission.

L'émission d'Actions privilégiées par la Société sera être effectuée comme prévue par ces Statuts et conformément à tout engagement souscrit par et entre les actionnaires de la Société e cas échéant, à condition que le montant total émis des Actions Privilégiées n'excède pas la moitié du capital social de la Société.

5.3.6 Droits de Vote.

Les Actions Privilégiées ne doivent pas conférer de droit de vote, conformément aux articles 44 et 47 de la Loi. Elles donneront le droit au titulaire à un vote pour toutes les questions spécifiques sur lesquelles les Actions Privilégiées ont le droit de vote conformément à la Loi.

5.3.7 Droit de Liquidation.

En cas de liquidation de la Société, chacune des Actions Privilégiées aura le droit à un remboursement préférentiel de la valeur nominale de ces Actions Privilégiées sans préjudice de tous les droits de liquidation attachés à ces Actions Privilégiées conformément à l'article 17.

5.4 Restrictions de transfert des Parts/Droit de Préemption/Changement de contrôle

5.4.1 Restrictions de Cession.

(i) Sous réserve de l'Article 5.7 ci-dessous ou des engagements contraires des actionnaires, Amplio Group, Haddox et AIR conviennent et s'engagent à ne pas:

a) transférer à toute Personne leurs Actions respectives, en tout ou partie:

- Jusqu'au troisième anniversaire (3^{ème}) de la date d'adoption de ces Statuts -Pendant toute période dans laquelle les actionnaires de la Société cherchent à mettre en oeuvre une procédure de sortie comme prévu dans tout engagement conclu entre les actionnaires de la Société; b) Grever leurs Actions respectives, en tout ou partie.

(ii) Amplio Group et Haddox s'accordent et s'engagent à ne pas Céder à toute Personne leurs Actions respectives, en toute ou partie, entre le troisième (3^{ème}) et le quatrième (4^{ème}) anniversaire de la date d'adoption de ces Statuts, à moins que le prix offert par l'acheteur potentiel, à condition qu'AIR puisse exercer son Droit de Sorite Conjointe, ne permette à AIR de recevoir (en contrepartie de la vente de ces Actions) un montant cash n'étant pas inférieur à trente deux million d'euros (EUR 32.000.000).

5.4.2 Droit de préemption.

(i) Tout actionnaire qui veut Céder toute ou partie de ses Actions (le «Cédant») à un cessionnaire de bonne foi (un «Cessionnaire»), devra notifier aux autres actionnaires et au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception. L'avis de cession (l'«Avis de Cession») devra contenir l'information suivante:

- Le nombre des Actions qu'il entend Céder;
- L'identité des Cessionnaires potentiels;
- Les termes et conditions, incluant le prix de rachat en cash pour les Actions; conformément auxquels le Cédant propose de céder ses Actions au Cessionnaire; et
- La confirmation de l'intention du Cessionnaire concerné et de conclure tout accord de prise de participation ou pacte d'actionnaires concernant la Société et auquel le Cédant est parti (un «PPA») et sont réputés, à toutes fins utiles, être une partie à ce PPA et dans la même position et avec les mêmes obligations que le Cédant.

(ii) Les autres Actionnaires devront avoir un droit de préemption d'acquérir les Actions que le Cédant propose de transférer en proportion de leur actionnariat et conformément avec les termes et conditions posées dans l'Avis de Cession. Si un ou plusieurs des autres actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption, le(s) autre(s) actionnaire(s) pourraient acquérir tout ou une part proportionnellement plus grande des Actions que le Cédant propose de transférer.

(iii) Le droit de préemption doit être exercé dans les quinze (15) Jours Ouvrables après la date de réception la Avis de Cession (tel que prouvé par l'accusé de réception) par l'actionnaire concerné par la notification au Cédant et au conseil d'administration de la société par lettre recommandée avec accusé de réception. L'avis (l'«Avis de Préemption») doit indiquer si oui ou non l'actionnaire concerné est prêt à acheter un nombre proportionnellement plus important d'Actions ou, comme selon le cas, toutes les Actions dans le cas où un, plusieurs des Actionnaires ne souhaitent pas exercer leur droit de préemption, et de soumettre ces Actions additionnelles sous les termes et conditions de tout PPA auquel le Cédant est parti et se conformer à toutes les obligations du Cédant. Pour que le droit de préemption soit valablement exercé, les Notifications de Préemption dans leur ensemble, selon le cas, doit couvrir toutes les Actions que le Cédant propose de transférer.

(iv) Dans le cas où les Avis de Préemption pris dans leur ensemble, selon le cas, ne couvrent pas toutes les Actions que le Cédant propose de transférer ou qu'aucun Actionnaire n'a exercé son droit de préemption, le Conseil d'Administration doit notifier au Cédant et aux autres actionnaires dans les trois (3) Jours Ouvrables à compter de l'expiration du délai de préemption du dernier actionnaire notifié. Après réception d'une telle notification, les autres actionnaires doivent avoir un délai de préemption additionnel de dix (10) Jours Ouvrables pendant lesquels ils pourraient exercer leur droit de préemption comme prévu sous le paragraphe (ii) et (iii) ci-dessus.

(v) Si aucun actionnaire ne notifie son exercice de son droit de préemption, pendant les délais prévus aux paragraphes (iii) et (iv) ci-dessus, ou, selon le cas, les Avis de Préemption ne couvrent pas toutes les Actions que le Cédant propose de transférer à compter de l'expiration du délai additionnel pour la préemption comme prévu au paragraphe (v), le Conseil d'Administration doit notifier le Cédant qu'il est libre de transférer les Actions au Cessionnaire proposées sous les termes et conditions proposés immédiatement à compter de l'expiration du délai additionnel pour la préemption tel que prévu au paragraphe (iv) ci-dessus.

(vi) Dans le cas où le droit de préemption a été valablement exercé, le transfert des Actions et le paiement du prix d'achat doit avoir lieu simultanément dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date à laquelle la Notification de Préemption a été reçue par le Cédant.

(vii) Toute notification sous cet article est réputée avoir été donnée à date à laquelle la notification a été reçue par l'actionnaire concerné comme prévu dans l'accusé de réception. Ledit actionnaire concerné est tenu d'informer immédiatement le conseil d'administration de la société à la réception de toute notification ci-dessous.

(viii) Toute cession d'Actions, conformément à ce qui suit, n'est valide que si le Cessionnaire s'engage aux obligations de tout PPA auquel l'actionnaire vendeur est parti.

5.4.3 Changement de contrôle d'Amplio Groupe

(i) Les Fondateurs doivent maintenir le Contrôle sur Amplio Group aussi longtemps qu'AIR détient des Actions.

(ii) Les dispositions du premier paragraphe ci-dessous ne s'appliquent pas si et dans la mesure où les Fondateurs, antérieurement à la perte de Contrôle sur Amplio Group, doivent transférer des Actions détenues par Amplio Group à une autre Personne sous leur Contrôle ou doit avoir acquis de telles actions directement (dans les deux cas avec l'acquéreur de telles Actions signer tout contrat conclu par les actionnaires de la Société afin d'assumer tous les droits et obligations d'Amplio Group ci-dessous), étant entendu que les engagements des Fondateurs à l'article 5.4.3 doivent s'appliquer, mutatis mutandis, à toute société à laquelle les Actions actuellement détenues par Amplio Group sont cédées.

(iii) Les Fondateurs doivent notifier dans les trente (30) Jours Ouvrables par écrit à AIR de toute vente ou transaction ou Cession ayant un impact sur leur actionnariat dans Amplio Group.

5.5 Augmentation de Capital Social.

Sous réserve de l'Article 8.8, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée conformément aux conditions posées par la Loi pour la modification des statuts.

5.6 Remboursement/Conversion.

5.6.1 Évènement de Liquidité.

i) Lors de la survenance d'un Évènement de Liquidité, les Actions Privilégiées deviendront rachetables ou convertibles sur l'option exclusive de AIR (et pas de la Société) comme suit:

- En cas de rachat, le rachat doit être effectué à un prix égal au Prix de Souscription plus la Prime acquise jusqu'à la date du rachat (la «Valeur de Rachat»);

- En cas de conversion, les Actions Privilégiées et toute Prime acquise sera convertie en un nombre d'Actions Ordinaires de la Société de telle sorte que lors de la réalisation de l'Évènement de Liquidité, les produits, pour les titulaires, issus des Actions Ordinaires résultant de la conversion seront égaux à la Valeur de Rachat.

ii) Pour les besoins ci-dessous, un Évènement de Liquidité signifie tout événement ci-dessous:

- La cession de la totalité du capital social (100%) de la Société;

- La Cession de toutes les Actions Ordinaires de la Société détenues par l'actionnaire de la Société qui détient également les Actions Privilégiées;

- La vente de tous ou une partie substantielle des actifs de la Société et/ou par l'actionnaire de la Société qui détient également des Actions Privilégiées;

- La vente de tout ou une partie substantielle des actifs de la Société et/ou de toute Filiale;

- La liquidation ou la dissolution de la Société (ou un événement similaire).

5.6.5 Défaillance.

(i) L'inexécution par les Fondateurs et/ou Amplio Group (le cas échéant) des obligations telles que prévues à l'Article 5.4.3, constitue une Défaillance pour les besoins des présents statuts.

(ii) En cas de survenance de la Défaillance, AIR devra envoyer à Amplio Group et aux Fondateurs un avis demandant de se conformer dans un délai qui ne doit pas être inférieur à cinq (5) Jours Ouvrables (sous réserve des dispositions légales d'ordre public prévues par la loi applicable).

(iii) Sans préjudice à tout autre droit ou recours d'AIR prévu par le droit applicable ou autre (incluant le droit aux dommages et intérêts supplémentaires), au cas où les Fondateurs ou Amplio Group (le cas échéant) ne remédie pas la Défaillance constituant l'objet de l'avis sous le paragraphe précédent dans le délai prescrit, AIR doit avoir le droit (exercé à sa seule discrétion) de convertir ses Actions Privilégiées et la Prime acquise en Actions Ordinaires nouvellement émises à un taux de conversion de sorte que le montant total de toutes les Actions Ordinaires détenues par AIR à la suite de cette conversion, représentera cinquante et un pour cent (51%) des toutes les Actions Ordinaires autorisées, émises et restantes. Les actionnaires devront entreprendre toutes actions appropriées pour mettre en oeuvre cela, incluant sans limitation le vote en faveur d'une augmentation de capital de la Société et acceptant de renoncer à leur droit préférentiel de souscription à cette même occasion.

5.7 Droit de sortie prioritaire d'AIR

5.7.1 En cas de cession par Amplio Group, même en plusieurs étapes, à un ou plusieurs tiers (les «Acheteurs Tiers») toute ou partie des ses Actions dans la Société, Amplio Group doit notifier son intention par écrit (la «Notification de Cession») à AIR avec une copie de la notification au Conseil d'Administration.

5.7.2 La Notification de Cession devra spécifier:

(a) Le nombre d'Actions qui seront cédées et le pourcentage du capital social qu'il représente (les «Actions devant être Cédées»);

(b) Les détails personnels du Bénéficiaire Tiers et l'information confirmant que le Tiers Bénéficiaire est indépendant et de bonne foi;

(c) Le prix de Cession et tout autres termes et conditions de la Cession; et

(d) Le délai (n'excédant pas quatre (4) mois) pendant lequel Amplio Group entend procéder à la Cession de l'Actionnariat devant être cédé;

Etant entendu que si la Cession n'intervient pas à l'expiration du délai tel que spécifié par Amplio Group dans la Notification de Cession, Amplio Group ne pourra pas procéder à la Cession devant être transféré sans se conformer aux dispositions de l'Article 5.7.

5.7.3 Si Amplio Group émet la Notification de Cession et:

(a) L'actionnariat d'Amplio Group, à la suite de la Cession de l'Actionnariat devant être Cédé qui est l'objet de la Notification de Cession, dans le capital social de la Société tombe en dessous de soixante trois pour cent (63%) des Actions Ordinaires de la Société, ou

(b) Avant la Cession d'Actions devant être Cédées qui sont l'objet de la Notification de Cession, l'actionnariat d'Amplio Group dans le capital social de la Société est déjà en dessous de soixante trois pour cent (63%) des Actions Ordinaires de la Société,

AIR sera en droit d'exercer son droit de cession (à l'Acheteur Tiers - le «Droit de Sortie Prioritaire»), et Amplio Group aura l'obligation de s'assurer que le Tiers Bénéficiaire achète également:

(a) Un pourcentage d'Actions détenues par AIR égal au pourcentage d'Actions détenues par Amplio Group représenté par les Actions Cédées, qui font l'objet de la Notification de Cession, ou à la seule discrétion d'AIR,

(b) La totalité (100%) des Actions de la Société détenues par AIR.

5.7.4 Lorsque le droit de sortie prioritaire est exercé, la Cession d'Actions détenues par AIR doit avoir lieu au même prix et aux mêmes conditions pourvu que la cession d'Actions Cédées par Amplio Group au Tiers Bénéficiaire, étant entendu que, en aucun cas AIR ne doit faire de représentation ou de garanties sur le titre des Actions) ou devra s'engager à une indemnisation au profit du Tiers Bénéficiaire nonobstant le fait que Amplio Group ait fait de telles représentations et garanties au Tiers Bénéficiaire ou s'est engagé à des obligations d'indemnisation.

5.7.5 AIR sera en droit d'exercer son Droit de Sortie Prioritaire en notifiant par écrit à Amplio Group avec copie de la notification au Conseil d'Administration (la «Notification d'Exercice»), dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de la Notification de Cession.

5.7.6 Si Amplio Group cède à une tierce partie unique ou à plusieurs tierces parties liées plus d'Actions Cédées et AIR exerce son Droit de Sortie Prioritaire, la cession de toutes les Actions d'AIR doit avoir été réalisée à un prix par action plus élevé dans les différents actes de cession (de sorte que si un prix a déjà été payé, en tout ou partie, à AIR, elle doit avoir le droit à une réintégration).

5.7.7 Si AIR exerce son Droit de Sortie Prioritaire, la réalisation de la cession d'Actions d'AIR doit avoir lieu simultanément et au même lieu que l'exécution de la cession au Tiers Bénéficiaire de la dernière Action devant être cédée.

5.7.8 Lorsque la participation devant être Cédée contrevient aux dispositions de l'Article 5.7, le Bénéficiaire Tiers ne doit pas avoir le droit aux actions nominatives, aucun droit de vote ou autre droit et ne pourra pas transférer les Actions devant être effectivement Cédées contre la Société.

Art. 6. Registre des Actions.

6.1 Les actions de la Société sont toutes nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés sur demande d'un actionnaire, signés par deux administrateurs. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y étant attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Pouvoirs et Convocation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.1 L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.2 L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par deux administrateurs de la Société. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social ou sur demande de AIR dans le délai d'un mois à compter d'une telle demande. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. Tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.1 Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dixième jour (10^{ème}) de Juin à 13h30. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

8.2 Conditions de quorum et avis de convocation.

Chaque assemblée des actionnaires sera valablement constituée si (i) au moins la majorité des Actions Ordinaires de la Société sont présentes ou représentée et (ii) sous réserve des Questions Réservées, le cas échéant.

Les autres quorum et délais requis par la loi régiront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

8.3 Procuration.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire.

8.4 Participation par voie de vidéo-conférence/ moyens de télécommunication.

Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée par voie de vidéoconférence ou par voie de moyens de télécommunication à condition que tous les participants puissent communiquer simultanément par vidéo et/ou voix entre eux. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre continuellement et doivent permettre à ces personnes une participation effective à la réunion. La participation à la réunion conformément à cet article constitue la présence en personne à une telle réunion et ces personnes doivent avoir le droit de vote et sont réputées être présentes pour le calcul du quorum et des votes.

8.5 Formes de vote.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale par un bulletin de vote signé envoyé par voie postale, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur de, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque proposition en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui, pour un projet de résolution, ne montrent pas seulement (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre le projet de résolution

ou (iii) une abstention, sont nuls à l'égard de cette résolution. La Société ne prend en compte que les formulaires reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

8.6 Conditions de majorité.

Sauf si autrement requis par la Loi ou les présents statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés à condition que (i) de telles résolutions ont reçu un vote favorable des titulaires des Actions Ordinaires représentant la majorité des Actions Ordinaires émises, et (ii) sous réserve des dispositions applicable à une Question Réservée, le cas échéant. L'abstention, les votes blancs ou nuls ne doivent pas être pris en compte.

8.7 Questions réservées.

Aucune action, résolution ou décision sur une Question Réservée ne doit être prise en assemblée générale sans la présence et le vote favorable d'AIR.

D. Conseil d'administration

Art. 9. Composition.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, parmi lesquels au moins un (1) administrateur de Classe A, un (1) administrateur de Classe B et un (1) administrateur de Classe C. Sous réserve de l'application de l'article 9.2, les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat, tel que prévu par tout accord qui pourrait être conclu par les actionnaires de la Société occasionnellement.

9.2 AIR a le droit (mais pas l'obligation) de proposer un groupe de candidats pour la nomination du Conseil d'Administration parmi lequel l'assemblée générale des actionnaires devra élire un (1) candidat comme administrateur de classe C. Pour éviter tout doute, la nomination de l'administrateur de Classe C par l'assemblée générale doit toujours recevoir une approbation antérieure de AIR.

9.3 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et les administrateurs doivent rester en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

9.4 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne peut révoquer son représentant permanent que si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas être dans le même temps directeur. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il avait rempli cette obligation en son propre nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et solidaire de la personne morale qu'il représente.

Art. 10. Tenue du Conseil d'Administration.

10.1 Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou d'un seul des administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.3 Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures (24) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.4 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.6 Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

10.7 Sous réserve de l'Article 10.8, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

10.8 Aucune action, résolution ou décision sur une Question Réservée et soumis aux pouvoirs du conseil d'administration ne pourra être prise sans la présence et le vote favorable d'au moins un (1) administrateur de Class C.

10.9 Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit; l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Procès Verbaux des réunions du conseil d'administration.

11.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président et l'administrateur de classe C ou, en son absence, par le vice-président et l'administrateur de classe C ou par deux administrateurs (parmi lesquels au moins un (1) administrateur de classe C). Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs (parmi lesquels au moins un (1) administrateur de classe C).

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration.

12.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

12.2 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

12.3 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 13. Rapports avec les tiers.

13.1 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, la signature de l'administrateur A est toutefois obligatoire.

13.2 La Société est également engagée par la signature de toute personne ayant reçu une procuration de conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Commissaire aux Comptes.

14.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à la Loi Luxembourgeoise. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions et tel que prévu par tout contrat qui pourrait être entre les actionnaires de la Société occasionnellement.

14.2 AIR a le droit (mais pas l'obligation) de proposer un groupe de candidats pour la nomination du Commissaire aux Comptes parmi lequel l'assemblée générale des actionnaires devra élire un (1) candidat comme administrateur de classe C lors d'une assemblée générale.

14.3 Lorsque la Société est légalement tenue de nommer un réviseur d'entreprises agréé, ce réviseur d'entreprises agréé remplace les commissaires aux comptes conformément au droit applicable.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice Social.

15.1 L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Comptes Annuels / Dividendes.

16.1 Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

16.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et conformément à l'article 5.

G. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1 En cas de liquidation volontaire ou judiciaire, ou dissolution (la «Liquidation»), L'excédent résultant de la réalisation des actifs et du règlement du passif doit être distribué de la manière suivante:

- Si les Actions Préférentielles n'ont pas été converties en Actions Ordinaires au moment de la Liquidation, les titulaires des Actions Préférentielles auront le droit de recevoir (avant toute distribution ou paiement fait pour d'autres actions du capital social de la Société) un montant égal à la Valeur de Rachat.

- Les actifs restants de la Société seront distribués aux titulaires des Actions Ordinaires.

17.2 En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Modification.

18.1 Sous réserve de l'Article 8.8, les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

J. Définitions

En dehors des termes définis ailleurs par les présents Statuts, et pour les mêmes besoins, les termes et expressions ci-après ont les significations suivantes:

« **Actions** »: toute action de toute classe (incluant les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles convertibles ou non en Actions Ordinaires) de la Société et toute souscription ou droit d'options, warrants, obligations convertibles émises par la Société ou toute autre titre ou créances émises, autorisées ou accordées par la Société et donnant droit aux actions du capital souscrit ou autres titres de la société ou tout droit de propriété.

« **Actions Ordinaires** »: signifie les actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale de dix euros (10-) chacune, tel que défini à l'article 5.2.

« **Actions Préférentielles** »: les actions préférentielles sans droit de vote de la Société, avec une valeur nominale de dix euros (10-) chacune, telle que prévu à l'article 5.3, qui ne peut être émise à aucun autre actionnaire qu'AIR.

« **AIR** »: Ambienta I Recycling S.r.l. une société italienne, ayant son siège social à Milan (Italie).

« **Amplio Group** »: Amplio Group S.A., une société anonyme ayant son siège social à 18 rue de l'Eau, Luxembourg, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B 144.675.

« **Avis de Cession** »: a le sens tel que défini à l'Article 5.4.2(i)

« **Avis de Préemption** »: a le sens tel que défini à l'Article 5.4.2 (iii).

« **Cession** »: toute transaction qui a pour objet pour conséquence que le droit de propriété dans toute Action de la Société est cédé, avec ou sans contrepartie, incluant mais ne se limitant pas à (i) toute contributions au capital, swaps ou changes, fusions, scissions, liquidations; (ii) tout transfert; vente ou cession de droits bénéficiaires, usufruits, nue propriété (i.e. propriété sans l'usufruit) ou pleine propriété par tous moyens légaux; (iii) toute cession ou renonciation à des droits devant être attribuée aux Actions suite à une augmentation de capital par voie de capitalisation de réserves ou de profits, toute cession ou renonciation aux droits préférentiel de souscription suite à une augmentation de capital par voie de contribution en cash ou renonciation individuelle à ces droits préférentiel de souscription en faveur de personnes identifiées et tout autre moyen de cession.

« **Cédant** »: a le sens tel que défini à l'article 5.4.2(i).

« **Cessionnaire** »: a le sens tel que défini à l'article 5.4.2(i).

« **Conseil d'Administration** »: le conseil d'administration de la Société.

« **Contrôle** »: a le sens de la détention par une Personne d'actions ou autres instruments de vote d'une autre Personne représentant cinquante pour cent (50%) ou plus de la totalité des droits de vote

« **Défaillance** »: a le sens tel que prévu à l'article 5.6.2.

« **Droit de Sortie Prioritaire** »: a le sens tel que défini à l'article 5.7.3.

« **Événement de Liquidation** »: a le sens tel que défini à l'Article 5.6.1.

« **Filiales** »: collectivement, toutes Personnes, qui sont occasionnellement, directement ou indirectement sous le Contrôle de la Société.

« **Fondateurs** »: Mrs. Ricardo Segat et Andrea Davi.

« **Grever** »: la création d'une Sûreté.

« **Haddox** »: Haddox Holding Limited, une société Chypriote ayant son siège social à Limassol, Chypre.

« **Jour Ouvrable** »: tout autre jour qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Milan (Italie) ou au Luxembourg.

« **Loi** »: Loi de Luxembourg sur les sociétés commerciales du 10 Août 1985, telle que modifiée.

« **Liquidation** »: a le sens tel que défini à l'Article 17.1.

« **Parties Liées** »: toute personne, ou toute personne liée à cette personne telle que défini par les Standard de Comptabilité Internationaux No24.

« **Personne** »: tout individu; société, partnership, association, entité non incorporée ou toute autre entité.

« **PPA** »: a le sens tel que défini à l'article 5.4.2(i).

« **Prime** »: a le sens tel que défini à l'article 5.3.3.

« **Prix de souscription** »: a le sens tel que défini à l'article 5.3.3.

« **Questions Réservées** »: toute question suivante:

- Tout changement ou modification des Statuts;
- Toute augmentation ou réduction de capital social ou tout émission d'Actions nouvelles (à l'exception de toute augmentation du capital social);
- Tout achat ou rachat des Actions émises et restantes;
- Toute émission d'obligations, billets à ordres ou tout autre instrument de dette (convertible ou pas en actions), à l'exclusion de toute exécution d'obligations émises lors de la gestion ordinaire des affaires;
- Toute distribution de dividendes ou de réserves;
- Toute nomination d'auditeurs externes;
- Toute décision ou résolution concernant le refinancement du capital de certaines entités exécutives du groupe conformément avec les contrats conclus par les actionnaires de la Société;
- L'approbation de tout changement du plan stratégique de la Société et/ou l'approbation de tout business plan ou du budget annuel ou de tout changement ci-après;
- Toute option de souscription d'action ou plan de cash prime (autre que celui existant à la date d'adoption de ces Statuts);
- La création de toute Sûreté sur les actifs de la Société ou les Filiales pour une survaleur de EUR 200.000 (deux cent mille) pour chaque transaction;
- Toute augmentation d'indemnités versées aux top managers (en excès de l'indemnité actuellement versée) non encore approuvée dans le budget par le Conseil d'Administration;
- La création ou constitution de, ou participation dans, toute Personne ou la formation de toute joint venture ou alliance stratégique ou arrangements similaires;
- L'acquisition de tout intérêt dans toute Personne avec une contrepartie (en cash ou en nature) en excès de EUR 3.000.000 (trois million);
- La cession de tout intérêt dans les Filiales
- Dans la mesure où cela n'est pas expressément prévu par le plan stratégique ou le budget annuel approuvé de la Société:
- la vente, cession, achat ou location d'actifs matériels ou immatériels ou business ou partie du business avec une contrepartie (en cash ou en nature) en excès de EUR 200.000 (deux cent mille) pour chaque transaction ou une série de transactions;
- l'avance de tout prêt et l'accord de toute garantie aux en qualité de tiers;
- l'emprunt ou toute dette ou obligation financière (incluant la location financière ou obligations similaires) en excès d'EUR 200.000 (deux cent mille) pour chaque transaction ou plusieurs transactions liées.

« **Société** »: a le sens de l'Article 1.

« **Statuts** »: Ces Statuts tels que modifiés et consolidés le cas échéant.

« **Sûreté** »: désigne tout droit de préemption, droits concurrents de propriété, hypothèque, charge (fixe ou flottante), jugement, transaction, cession de sûreté, privilège, option, nantissement, cession, accord de fiducie ou autre sûreté de toute nature ainsi que tout engagement, conditionnel ou inconditionnel, de constituer l'un des éléments qui précèdent.

« **Valeur de Rachat** »: a le sens tel que défini à l'article 5.6.1.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2011. LAC/2011/47470. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149715/1126.

(110174522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Boucherie-Charcuterie Fach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4477 Belvaux, 30, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 19.345.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150425/10.

(110175195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

BR Investments I (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 148.832,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.472.

En date du 15 septembre 2011 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150427/12.

(110174911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Lesalg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150662/9.

(110175114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Brand Management & Promotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.257.

RECTIFICATIF

Extrait

AU LIEU DE

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et administrateur-délégué Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 Octobre 2011.

Enregistré au registre de commerce et des sociétés sous la référence :L110173332

Déposé le 02/11/2011

IL Y A LIEU DE LIRE:

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150428/23.

(110175185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Braudarson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.311.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2011

- les démissions de Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance et de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L) demeurant au 19, rue des Champs à L-3912 Mondercange de leur mandat d'administrateur sont acceptées.

- Monsieur Adrian Werthein, né le 18 janvier 1952 à RA-Ciudad de Buenos Aires (Argentine), domicilié Avda Cordoba 1561, 2° piso, RA-Ciudad de Buenos Aires et Monsieur Gerardo Werthein, né le 3 décembre 1955 à RA-Ciudad de Buenos Aires (Argentine) domicilié Avda Cordoba, 1561, 2° piso, RA-Ciudad de Buenos Aires sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2015.

Certifié sincère et conforme

BRAUDARSON HOLDING S.A.

Référence de publication: 2011150429/17.

(110175038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

ConvaTec Healthcare A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.930.

—
Le dépôt rectificatif des comptes consolidés au 31 décembre 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 9 septembre 2011, sous la référence L110146078 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150446/13.

(110175155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.644.676,25.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2011

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil de Gérance actuel de la Société dont les membres sont Monsieur Neil Ward, Madame Lauri Paal, Madame Laura Shesgreen, Monsieur Norbert Becker et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de Gérance en remplacement du conseil de Gérance ci-avant pour une durée indéterminée et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique; .

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5580 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Skype Communications

Référence de publication: 2011150799/22.

(110175124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.
